

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 11 mai 2016 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par Madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Alain Castagner, maire de la municipalité de Saint-Anicet
M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. Jean-Denis Billette, pro-maire de la municipalité de Howick
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
M. Chrystian Soucy, maire de la municipalité d'Ormstown
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin
Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin
Le directeur général/secrétaire-trésorier, M. François Landreville, est aussi présent.

Est absent:

M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

7354-05-16

Il est proposé par Jean-Denis Billette
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

7355-05-16

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2016**

7356-05-16

Il est proposé par Alain Castagner
Appuyé par André Brunette et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance du 13 avril 2016 soit adopté.

ADOPTÉ

4. **PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES ACTIONS RÉALISÉES POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE PAR M. CHARLES DESLAURIERS ET MME VALÉRIE DUBUC**

Les résultats et les retombées de la semaine de persévérance scolaire sont présentés.

5. **PRÉSENTATION DE MME KIM WILSON EN REGARD AU PROJET CROQUE-LIVRES**

Mme Kim Wilson, agente de développement des communications pour la Commission scolaire New Frontiers explique le projet *Croque-Livres* et dépose un document d'information tout en offrant à chaque municipalité de participer à ce projet.

6. **PRÉSENTATION DE MME KATRINE CHAMBERLAND DE ESPACE SUROÏT EN REGARD À LA VIOLENCE ENVERS LES ENFANTS ET LA DIFFICULTÉ DE REJOINDRE LES PARENTS**

Mme Chamberland donne des statistiques sur la violence faite aux enfants et cherche les moyens pour rejoindre les parents. Elle collabore avec divers organismes sociaux afin de dépister les diverses formes de violence et travaille à développer la capacité de l'enfant de dire "NON"; c'est l'affirmation de soi. De plus, elle mentionne que les témoins doivent intervenir lors des événements violents.

7. SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

7.01 AVIS SUR LES RÈGLEMENTS 2003-04-05, 2003-05-29 ET 2003-07-08 – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Barbe dépose les règlements d'urbanisme 2003-04-05, 2003-05-29 et 2003-07-08 modifiant respectivement le règlement relatif au plan d'urbanisme 2003-04, le règlement de zonage 2003-05 et le règlement de construction 2003-07;

ATTENDU QUE ces règlements ont été adoptés le 4 avril 2016;

ATTENDU QUE ces règlements ont été reçus à la MRC le 5 avril 2016;

ATTENDU QUE ces règlements visent à ajouter un programme particulier d'urbanisme au plan d'urbanisme et à assurer la concordance des règlements de zonage et de construction au plan d'urbanisme modifié;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE les règlements ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

7357-05-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
D'approuver la conformité des règlements 2003-04-05, 2003-05-29 et 2003-07-08 de la municipalité de Sainte-Barbe puisqu'ils ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

8. CONVOCAION D'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MRC DU HAUT-SAINTE-LAURENT, POUR LE DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015 ET L'ATTRIBUTION DU CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER

ATTENDU QUE le rapport financier doit être transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans les meilleurs délais;

7358-05-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Alain Castagner et résolu unanimement
Que cette résolution soit un avis de convocation d'une séance spéciale du conseil, le mercredi 18 mai, à 19 h 30, afin d'adopter le dépôt du rapport financier 2015, l'audit 2015 et l'attribution du contrat de service d'entretien ménager.

ADOPTÉ

9. ATTRIBUTION DU CONTRAT EN REGARD À L'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES ROUTES DANS LE CADRE DU PIIRL

Sujet reporté.

10. RÉSOLUTION EN REGARD À L'ANNUAIRE DES PAGES JAUNES DE BELL

ATTENDU QUE l'annuaire des Pages jaunes de Bell comporte de nombreuses erreurs, entre autres en regard au monde municipal, par exemple, des noms de municipalités qui n'existent plus, l'adresse de la MRC du Haut-Saint-Laurent qui n'est pas la bonne, les numéros de téléphone de plusieurs municipalités qui sont erronés, etc.;

7359-05-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Brunette
Appuyé par Jean-Denis Billette et résolu unanimement
De transmettre à *Bell Annaaires Pages Jaunes* notre insatisfaction quant à la qualité de son document.

ADOPTÉ

11. COMPTES À PAYER DU 14 AVRIL AU 11 MAI 2016

7360-05-16

Il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Chrystian Soucy et résolu unanimement
Que les comptes à payer au montant de 371 633,55 \$, pour la période du 14 avril au 11 mai 2016, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer soit conservée dans un registre prévu à cet effet et fasse partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

12. AUTORISATION DE DÉPOSER UN APPEL D'OFFRES EN REGARD AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU SUIVANTS:

- Fraser, branche 3, municipalité de Saint-Anicet
- Leslie, municipalité d'Elgin
- Giroux, municipalité de Havelock
- Beaver, branche 24, municipalité de Godmanchester

ATTENDU QUE les municipalités concernées ont demandé une intervention dans les cours d'eau mentionnés ci-dessus;

7361-05-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement
D'autoriser le dépôt d'appel d'offres pour les travaux d'entretien des cours d'eau suivants:

- Fraser, branche 3, municipalité de Saint-Anicet
- Leslie, municipalité d'Elgin
- Giroux, municipalité de Havelock
- Beaver, branche 24, municipalité de Godmanchester

ADOPTÉ

13. ATTRIBUTION DU CONTRAT EN REGARD AU FAUCHAGE SUR LE PARC RÉGIONAL LINÉAIRE

Sujet reporté.

14. DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD EN REGARD À LA FERMETURE DES CAISSES POPULAIRES

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution 2016-04-067 de la MRC de la Haute-Côte-Nord en regard à la fermeture des caisses populaires;

7362-05-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
D'appuyer la résolution 2016-04-067 qui se lit comme suit:

**FERMETURE DES CAISSES DESJARDINS DE COLOMBIER, LONGUE-RIVE ET PORTNEUF-SUR-MER -
POSITION DE LA MRC**

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins du Centre de La Haute-Côte-Nord a signifié aux municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer qu'elle fermait les centres de services de ces municipalités pour concentrer ses activités au centre de Forestville;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Coopératif Desjardins s'est développé à partir des régions et des communautés et qu'une telle décision va à l'encontre du développement de notre région;

CONSIDÉRANT QUE la mission première de Desjardins est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités;

CONSIDÉRANT QUE Desjardins ne peut abandonner une population qui lui a été fidèle pendant des années pour des impératifs financiers et monétaires;

CONSIDÉRANT QUE la région est prête à explorer des formules de collaboration pour assurer des services directs aux membres de Desjardins dans les municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord exige que Desjardins conserve sa vocation première qui est de servir la population, en gardant un minimum de service dans les municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer;

QU'il demande de rencontrer les instances de Desjardins afin de discuter et de trouver des solutions sur le maintien des services financiers réguliers dans ces trois municipalités;

QU'il demande l'appui de la FQM, de l'UMQ, du député de René-Lévesque, M. Martin Ouellet, de toutes les municipalités de la Côte-Nord ainsi que de toutes les MRC du Québec.

ADOPTÉ

15. AUTORISATION DE SIGNATURE À LA PRÉFÈTE ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC LA FIRME ARPE EN REGARD À LA COLLECTE DE PRODUITS INFORMATIQUES

ATTENDU QUE la Recyclerie Beauharnois-Salaberry a fermé ses portes;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent désire récupérer le matériel informatique désuet;

7363-05-16

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chrystian Soucy
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement
D'autoriser la préfète et le directeur général à conclure une entente de service avec la firme ARPE pour la collecte du matériel informatique désuet.*

ADOPTÉ

16. ATTRIBUTION DU CONTRAT CONCERNANT LE SITE INTERNET DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

Sujet reporté.

17. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR L'INSPECTION DES ÉPANDAGES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF)

ATTENDU QUE le contrat de l'inspectrice en regard aux MRF, Mme Maude Fontaine, se termine le 13 mai 2016;

7364-05-16

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
De renouveler le contrat de Mme Maude Fontaine comme inspectrice de la gestion des MRF, du 14 mai 2016 au 12 mai 2017, au tarif de 50 \$/heure pour un total approximatif de 10 000 \$ taxes incluses.*

ADOPTÉ

18. AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE DE M. PIERRE MEILLEUR, ARPENTEUR

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a demandé un certificat de piquetage du terrain du site Droulers;

7365-05-16

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Castagner
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
D'autoriser le paiement de la facture de M. Pierre Meilleur, arpenteur, au montant de 1 675 \$ plus taxes.*

ADOPTÉ

19. DEMANDE D'APPUI DES MRC DE PONTIAC ET D'ANTOINE-LABELLE EN REGARD AU PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution CM-2016-04-09 de la MRC de Pontiac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Brunette
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement
D'appuyer la résolution CM-2016-04-09 qui se lit comme suit:

**PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF VOLET II -
DÉNONCIATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME ET DEMANDE AU MINISTRE
DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

ATTENDU QUE depuis 2011, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports renouvelle annuellement le Programme d'aide gouvernementale en transport collectif de personnes dans le but de favoriser une utilisation accrue du transport collectif et alternatif au voiturage en solo afin, notamment, de réduire les émissions de gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE le programme a pour objectif:

- de soutenir les organismes de transport en commun dans leurs efforts pour accroître l'offre de service en transport en commun;
- de favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif en région;
- de soutenir la réalisation d'études sur l'impact du secteur du transport des personnes sur les émissions de gaz à effet de serre;
- de promouvoir des modes de transport alternatifs à l'automobile;
- de soutenir financièrement les centres de gestion des déplacements dans leurs efforts pour offrir un soutien à l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'automobile.

ATTENDU QUE le volet II du programme vise à subventionner le transport collectif régional;

*ATTENDU QU'*en date du 4 avril 2016, la MRC a été informée que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a adopté un nouveau programme d'aide et des modalités revisitées pour l'année 2016, soit lors du 4^{ème} mois dans l'année en cours;

ATTENDU QUE lors de l'adoption du budget 2016 de la MRC le 25 novembre 2015, ce Conseil a pris en considération les modalités dudit programme, alors en vigueur, pour boucler le financement du transport collectif sur son territoire;

ATTENDU QUE les modifications au programme surviennent en plein exercice financier 2016 ;

ATTENDU QUE les modifications apportées par le ministère des Transports du Québec audit programme réduisent le financement et fragilisent le service de transport collectif de la MRC de Pontiac de manière très importante notamment ;

QUE depuis l'année 2007, la MRC reçoit, dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, une subvention initiale de 100 000\$ annuellement représentant le double de la contribution financière de l'organisme (MRC et usagers);

QUE les modalités pour l'obtention de la subvention dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif 2016 prévoient, pour l'année en cours, que la subvention minimale est de 75 000\$ (et non de 100 000\$ depuis 2007) alors que le nombre de déplacements est maintenant considéré comme facteur pour augmenter la subvention initiale de 75 000\$;

QUE les coûts d'exploitation des services de transport collectif augmentent à chaque année alors que le Ministère coupe la subvention initiale qui n'avait pas été augmentée de 2007 à 2014;

QUE les déplacements par conducteurs bénévoles ne sont pas comptabilisés pour l'achalandage afin d'augmenter la subvention initiale de 75 000\$;

QUE les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif 2016 prévoient qu'en plus de la coupure de la subvention initiale, un montant équivalant au tiers des surplus accumulés au 31 décembre 2015 par l'organisme admissible est retranché de la subvention;

QUE la position du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est très différente de celle du programme d'aide de 2015 alors que les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif 2015 prévoyaient que lorsqu'il y avait un surplus, ce surplus devait être réinvesti au cours des années suivantes dans les services de transport de l'organisme visés par le Volet II;

ATTENDU QUE le ministre des Transports, Monsieur Robert Poëti, avait confirmé, aux MRC de la région, à la fin de 2015, la nouvelle obligation de réinvestissement des surplus au cours des trois prochaines années;

ATTENDU QUE les organismes ont préparé leurs budgets 2016, à l'automne 2015, en affectant des sommes aux budgets de 2016 et 2017 afin de rencontrer les exigences du ministre Poëti énoncées en 2015;

ATTENDU QUE la position du ministère des Transports du Québec de modifier substantiellement les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif, sans avis et en cours d'année d'exploitation 2016, menace la survie des organismes délégués mandatés par leur MRC respective pour le transport collectif;

ATTENDU QUE les surplus des organismes ne sont pas composés exclusivement de sommes excédentaires en provenance du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports mais également de sommes en provenance des territoires (MRC) et des usagers;

ATTENDU la réalité des MRC rurales de l'Outaouais notamment en matière d'étendue de territoire, de densité de population, d'exploitants d'entreprise de taxi et de pôles de services;

ATTENDU l'élément précédent, les déplacements par conducteurs bénévoles sont en croissance et représentent une grande partie des déplacements en transport collectif sur le territoire de l'Outaouais;

ATTENDU QUE plus de 40 000 déplacements annuellement sont effectués par des bénévoles en Outaouais, constituant une offre de service importante et majeure par les MRC rurales de l'Outaouais;

ATTENDU QUE malgré que ce volet des opérations soit reconnu par le MTQ dans son Programme d'aide au développement du transport collectif 2016 pour l'obtention de la subvention initiale de 75 000\$, ce dernier ne comptabilise pas les déplacements effectués par conducteurs bénévoles pour l'augmentation de la subvention initiale ;

ATTENDU QUE la Loi concernant les services de transport par taxi ne s'applique pas au conducteur bénévole de notre territoire puisque les critères d'exclusion prévus à la loi s'appliquent et sont respectés par le territoire;

ATTENDU QUE les 4 AOT de l'Outaouais ont leur attestation de reconnaissance du ministère de la Santé et des Services sociaux conformément à Loi concernant les services de transport par taxi;

ATTENDU les cibles que se fixe le gouvernement en matière d'environnement notamment par le biais de la Politique énergétique 2040 dévoilée le 7 avril dernier à Québec;

ATTENDU QUE même s'il est admis que certaines structures doivent être réévaluées et modifiées au besoin, il est primordial que les véritables impacts économiques et sociaux soient étudiés et documentés avant l'application de la réforme proposée;

ATTENDU QUE ce Conseil juge inconcevable et injuste que le Programme d'aide au développement du transport collectif soit modifié de manière à pénaliser la population de son territoire en cours d'année;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, à maintes reprises depuis son entrée au pouvoir, a réitéré la confiance accordée aux MRC et sa volonté de vouloir leur donner plus de pouvoirs, notamment avec son nouveau pacte fiscal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU,

QUE ce Conseil informe le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Jacques Daoust, de son désaccord avec les modifications apportées au Programme d'aide au développement du transport collectif;

QUE ce Conseil demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de rétablir les modalités antérieures du Programme d'aide au développement du transport collectif ;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée aux MRC du Québec, aux villes de Gatineau, Québec et Montréal pour solliciter leur appui;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à la FQM et à l'UMQ pour appui et demande une intervention rapide de leur part auprès du gouvernement provincial;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux.

ADOPTÉ

20. AUTORISATION POUR L'ACHAT DE SERVICE AU CLD DU HAUT-SAINT-LAURENT (M. CHARLES GASCON), DE 3 À 5 JOURS/SEMAINE, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2016, AFIN DE REMPLACER MME SYLVIE RACETTE DURANT SON CONGÉ DE MALADIE

ATTENDU QUE Mme Sylvie Racette est en congé de maladie pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent doit déposer une *Politique de développement social* et participer au projet *Concertation Horizon*;

7367-05-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chrystian Soucy

Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement

D'autoriser l'achat de service au CLD du Haut-Saint-Laurent, soit M. Charles Gascon, de 3 à 5 jours/semaine, jusqu'au 31 décembre 2016, et d'autoriser la préfète et le directeur général de conclure une entente en ce sens au tarif de 25 \$/heure, pour un coût approximatif de 23 500 \$ plus taxes applicables le cas échéant.

ADOPTÉ

21. VARIA:

21.01 MANDAT À LAPP CONSULTANTS INC. AFIN DE PRÉPARER LES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES POUR LA RECONSTRUCTION DU PONCEAU DE LA MONTÉE SEIGNEURIALE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Barbe désire confier la maîtrise d'œuvre de la reconstruction du ponceau de la Montée Seigneuriale à la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

7368-05-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carolyn Cameron

Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement

De mandater *Lapp Consultants Inc.* pour préparer les documents nécessaires au dépôt d'appel d'offres pour la reconstruction du ponceau de la Montée Seigneuriale, dans la municipalité de Sainte-Barbe.

ADOPTÉ

21.02 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR RENOUELER LE CONTRAT DE LA COLLECTE DE RDD AVEC LA FIRME LAURENTIDE RE-SOURCES INC.

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent organise des collectes de résidus domestiques dangereux (RDD);

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent doit utiliser les services d'une firme spécialisée pour disposer des matières recueillies;

7369-05-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dagenais

Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement

D'autoriser la préfète et directeur général à conclure une entente en ce sens avec la firme *LAURENTIDE RE-SOURCES INC.*, au coût estimé de 15 000 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

22. CORRESPONDANCE

1. Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Communiqué intitulé *Politique énergétique 2030 – Les régions doivent être partenaires de la transition énergétique*, 7 avril 2016.
2. FQM - Communiqué intitulé *Installations septiques: la FQM salue les modifications réglementaires proposées par le ministre Heurtel*, 10 avril 2016.
3. Loisir et Sport Montérégie - Annonce d'une tournée d'inventaire régional des infrastructures de loisir.
4. Fédération Québécoise de camping et de caravanning - Offre de publicité aux propriétaires de terrains de camping et d'Attractions/Festival.
5. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - Opération de vaccination concernant la rage du raton laveur.
6. Projet En Bonne Compagnie - Invitation à l'annonce des subventions QADA.
7. COOP Santé Familiale - Demande d'appui et de dons.
8. FQM - Groupe INFOR Inc. - Offre de service pour les projets reliés à la bioénergie et au développement de projets industriels forestiers à valeur ajoutée.
9. Réseau Biblio de la Montérégie - Invitation à sa 39^e Assemblée générale annuelle, le 25 mai 2016, à Laprairie.
10. CISSS Montérégie-Ouest - Information sur la santé mentale par le Comité Détresse Sociale du Haut-Saint-Laurent.
11. FQM - Communiqué intitulé *Premier Rendez-vous du développement local et régional – Les régions en action*, 27 avril 2016.
12. Carrefour Action Municipale et Famille - Communiqué intitulé *Lancement du projet "Municipalités et tout-petits, une alliance gagnante*, 27 avril 2016.
13. MRC des Maskoutains - Appui à la MRC du Domaine-du-Roy concernant la *Loi sur les ingénieurs*.
14. MRC des Maskoutains - Appui à la MRC Robert-Cliche concernant le programme RénoRégions.
15. MRC de Vaudreuil-Soulanges - Rapport annuel des réalisations 2015.
16. CISSS Montérégie-Ouest - Annonce du colloque *Les municipalités amies des aînés au Québec*, les 11 et 12 mai à l'UQAM.
17. FQM - Offre de formation subventionnée par la MMQ.

23. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'a été soulevée.

24. CLÔTURE DE LA SÉANCE

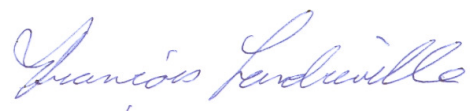
7370-05-16

Il est proposé par Jean-Denis Billette
Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Louise Lebrun
Préfète



François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier